



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CRS

Question écrite n° 5615

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'utilisation des compagnies républicaines de sécurité (CRS) dans les métropoles urbaines durant l'été. En effet, si nos compatriotes connaissent depuis longtemps les CRS sur les plages dans leur rôle de sauveteurs, ou sur les routes et les autoroutes pour leur mission de contrôle et de prévention routière, ils méconnaissent, par contre, leur tâche de sécurité urbaine dans les villes. Durant l'été, les CRS ont un rôle important de sécurisation, pour prévenir la criminalité, la délinquance et la violence. Ce rôle est particulièrement important dans les grands départements urbanisés. Il lui demande donc de bien vouloir lui en détailler ces missions.

Texte de la réponse

L'emploi optimisé des forces mobiles est un souci permanent du ministère de l'intérieur. La saison estivale entraîne chaque année des mouvements de population, qui s'accompagnent d'un transfert de la délinquance, vers les sites touristiques du territoire national, notamment du littoral. Les compagnies républicaines de sécurité (CRS) adaptent naturellement leur dispositif à cette situation. Un dispositif de renfort de police générale destiné à répondre aux besoins estivaux est donc mis en place. Au cours de l'été 2007, 13 compagnies ont ainsi été engagées, dans le cadre de renforts saisonniers, dans les départements les plus fréquentés, afin d'accomplir une mission de sécurité générale, ainsi que 640 nageurs-sauveteurs, 80 fonctionnaires disposant de VTT et 120 agents motocyclistes. Pour autant, les grands centres urbains restent bénéficiaires d'importants renforts de CRS, durant la période estivale. Durant l'été 2007, 12 compagnies ont ainsi contribué à la sécurité urbaine. Placés sous l'autorité des chefs de circonscriptions de sécurité publique, ces effectifs mettent en oeuvre des patrouilles de sécurisation particulièrement orientées vers la prévention des actes de violence. Ils agissent en étroite complémentarité des policiers locaux.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5615

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5925

Réponse publiée le : 8 janvier 2008, page 192